

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 641

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 47

- I. – Supprimer les alinéas 14 à 16.
- II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 41.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'est pas nécessaire de créer un comité d'orientation du système national d'enregistrement.

Réfléchir en amont sur les évolutions du système national d'enregistrement, est le rôle du ministre du logement, et le cas échéant de la représentation nationale.